

Poitiers, le 18/02/2020,

Monsieur le Chef de Service du SSI,

Deux ans après votre dernière visite, quelle bonne nouvelle êtes-vous venus nous annoncer ? De nouvelles perspectives dans les missions ?

Comme vous avez pu le remarquer en parcourant l'organigramme de l'ESI, de nombreux services à haute valeur ajoutée ont fermé depuis votre dernière visite.

De nouvelles missions techniques et pérennes vont-elles enfin être attribuées à Poitiers, en compensation de ces fermetures ?

Nous avons une question d'ordre général et des questions ciblées par service à vous poser.

Pour la question d'ordre général :

Comment sont effectuées les attributions de missions quand la rubrique « compétences techniques » des agents n'est pas systématiquement – voire pas du tout – remplie dans l'outil 3E, comme c'est le cas à Poitiers ?

Le DISI explique d'abord que 3E a d'abord été rempli en priorité pour les services de développement. M.Rousselet enchaîne sur l'utilisation de 3E comme d'un facteur, parmi d'autres, pour établir le dialogue entre un bureau de Centrale et les DISIs dans l'attribution des missions. D'autre part, il a ajouté que chaque agent est libre de demander à son chef d'équipe que ses compétences soient renseignées dans 3E.

Pour les questions ciblées par service :

EIFI :

Quelle est la nouvelle organisation du travail prévue à l'éditique pour janvier prochain ?
Quel est le nouveau régime indemnitaire accompagnant cette organisation ?

Le SSI se félicite d'abord de 2 victoires : le fait qu'on n'externalise pas la mission d'éditique, et que le Ministère finance une offre de service de type « Clic-ESI Interministériel ». Ce financement permet l'achat de nouvelles machines à haute performance. Mais cela implique également, pour rentabiliser ces machines coûteuses, d'en maximiser la plage horaire d'utilisation, ce qui entraîne une organisation en horaires d'équipe. Meyzieux est le mètre étalon en la matière.

Le calendrier pour la mise en place de cette nouvelle organisation sera fixé quand le choix du prestataire sera fait.

Pour le CQEIFI, le SSI estime qu'il n'y a pas de raison que les agents y travaillent en équipe.

Cellule de Fiabilisation MEDOC :

Quelle est la pérennité de cette cellule et des activités de patch de données en production en général ?

Une évolution des missions de cette cellule est-elle prévue en janvier prochain quand le stock d'anomalie sera épuisé ?



Une diversification des tâches est-elle envisageable pour les agents de cette cellule, qui ne sont pas tous d'anciens dactylo-codeurs mais également d'anciens assistants utilisateurs et programmeur avec des parcours professionnels riches et diversifiés ?

En quoi l'activité de patch de données est-elle valorisante et enrichissante pour ces agents qualifiés, en tous cas plus que de l'assistance utilisateur ? Comment faire en sorte que les agents ne perdent pas leur compétence pendant ce temps-là ?

Le chef de SI2 répond que s'agissant de l'épuisement du stock d'anomalies, pour l'instant on en est plutôt à suivre les évolutions de ce stock. Cela n'empêche pas qu'il y aura un travail d'adaptation des missions en fonction de la charge de travail.

Le chef d'ESI complète en rappelant que le but est d'atteindre les objectifs de la fiche COPS! Mission : avoir un effectif conforme au RACI de la fiche COPS!, ce que permettront les prochains départs en retraite prévus., et atteindre un délai de traitement des anomalies de moins de 48 heures au lieu de 4 mois, ce qui est une sorte d'assistance à l'utilisateur.

SIL et CID :

Les périmètres d'intervention distincts des CIDs et des SILs seront-ils conservés ?

Quel est l'avenir des agents et des postes des CIDs vis-à-vis des secrétariats généraux communs des préfectures ?

Quelles seront l'assistance et les interventions confiées aux CIDs et aux SILs dans le cadre du NRP et des tiers-lieux ?

Le SSI répond que les affectations lors des mouvements locaux devront veiller à ne pas affecter des gens en SIL qui ne pourraient pas effectuer, pour des raisons personnelles, des déplacements sur la région. Cela relève de l'intelligence du directeur local.

A l'heure actuelle, les secrétariats généraux communs ne sont d'actualité que pour la Guyane.

Pour les interventions en tiers lieux, seul un agent DGFIP sera habilité à intervenir sur un matériel DGFIP. Il n'y aura pas d'intervention sur du matériel tiers ni dans les tiers lieux.

PTS - INTEX :

Quel est l'avenir des services d'exploitation et de l'INTEX avec le développement de DEVOPS d'une part, et l'extension prévisible de l'Intégration Continue jusqu'au Déploiement continu ?

Le SSI explique que le modèle de production avec DEVOPS n'est pas encore finalisé, mais que DEVOPS ne s'appliquera que dans des environnements avec une faible complexité applicative.

L'expérience a montré également que ce n'était pas forcément économe en terme d'emplois.

